

11012/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 septembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 septembre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

E 18161



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 septembre 2023
(OR. en)

11012/23

INST 240
CMPT 17

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des comptes
--------	---

DÉCISION (UE) 2023/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu la proposition de la République slovaque,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 4 septembre 2023 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M. Ladislav BALKO est arrivé à échéance le 6 mai 2022.
- (2) Il convient dès lors de nommer un nouveau membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Katarína KASZASOVÁ est nommée membre de la Cour des comptes pour la période allant du 16 octobre 2023 au 15 octobre 2029.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
